Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

INDRE-ET-LOIRE (37)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 212 Nombre de PPC avec DUP : 203

> Nombre d'AAC prioritaires : 10 Nombre d'AAC avec programme d'actions : 2

> > Répart. eaux souterraines-superficielles : 97%-3%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département d'Indre et Loire a plus de 97 % des captages protégés. Les derniers captages restant à protéger devront reprendre la procédure depuis le début, leurs avis hydrogéologiques datant d'avant 2008. Sur ce département la majorité des arrêtés de DUP a plus de 20 ans, la révision de certaines de ces procédures peut être envisagée si l'évolution de l'occupation du territoire ou la qualité de l'eau distribuée le justifie.

Repères bassin Loire-Bretagne: Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

	pé pé pé av	périmètres de pro- tection de captages avec arrêté de DUP	Arrêtés postérieurs à 2000 : 67		
			Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 135		
Nombre de			Arrêtés antérieurs à 1980 : 1		
captages		tection de captages au stade de l'avis hydrogéologique	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 1		
212			Avis hydrogéologiques réalisé entre 2008 et 2012 : 1		
	e 9		Avis hydrogéologiques antérieur à 2008 : 7		
	- - 2	Procédures de protection de captages non initiées : 0			

Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12

Sources · ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 10 AAC dont 7 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Les 3 dernières ont complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé que pour l'une d'entre elles.

Aujourd'hui, un programme d'actions est défini sur 5 des AAC mais seulement 2 sont mis en oeuvre, les autres étant suspendus pour diverses raisons. Les démarches sur les 5 autres AAC sont plus ou moins avancées, voire pas démarrées.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

1		Programme	5	Programme d'actions mis en œuvre	2
Nombre d'aires d'alimentation de captages : 10	Démarche(s) en cours Démarche(s) en cours Démarche(s) en cours Démarche(s)	d'actions défini	ס	Programme d'actions suspendu	3
			3	devant aboutir en 2018	0
				au stade de l'étude	2
				peu avancée(s)	1
		2			

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département d'Indre et Loire a abandonné 16 captages ces 10 dernières années. Leur abandon, programmé par le schéma départemental d'eau potable, a contribué à rationaliser l'alimentation en eau des populations.

	Cause : qualité	4	Pollution diffuse	2
			Arsenic	0
Nombre de captages abandonnés :			Autres	2
16	Cause : débit	4	Sources : ARS -	Données 2017
	Cause : administratif	3		



Cause: technique





Crédits :